

Compte rendu de la séance de la commission de
la recherche du 18 novembre 2021

**Commission de la recherche du conseil académique
du 9 décembre 2021
Délibération 2021/12/CR-048**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-5, L712-6-1-II ;

Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment l'article 38 ;

**Après en avoir délibéré, les membres de la commission de la recherche approuvent le compte rendu
de la commission de la recherche du 18 novembre 2021.**

Toulouse, le 10 décembre 2021



Le Président,

Jean-Marc BROTO

Nombre de membres : 40
Nombre de membres présents ou représentés : 29

Nombre de voix favorables : 29
Nombre de voix défavorable : 0
Nombre d'abstention : 0
Ne prend pas part au vote : 0

Approuvé le 9 décembre 2021

COMMISSION DE LA RECHERCHE

Compte rendu synthétique de la séance du 18 novembre 2021

Etaient présents :

MMES Isabelle Berry, Caroline Conte Lacazette, Valérie Chavagnac, Karine Groenen Serrano, Joséphine Leflaive, Marie-Pierre Gratacap, Christine Barrot-Lattes, Isabelle Arthus, Tamara Azaiez-Bontemps, Lucie Perquis, Émilie Roussel,

MM. Jean-Pierre Jessel, Nicolas Destainville, David Labat, Christophe Mingotaud, Adnen Mlayah, Pierre Payoux, Robin Baurès, Fabrice Dumas, Michel Fournié, Manoel Manghi, Matthieu Chavent, Anthony Lemarié, Cédric Trupin, Théo Hennequin-Nespoulous, Christophe Giraud

Etaient représentés :

Mme Monica Alaez-Galan par M. Adnen Mlayah, M. Bruno Ségui par Mme Isabelle Berry, M. Thomas Carle par Mme Isabelle Arthus, M. Nicolas Renon par M. Pierre Payoux, M. Claude Chieze par M. Nicolas Destainville

Assistaient à la séance :

M. Jean-Philippe Gastellu-Etchegorry, représentant du directeur de l'IUT A ; Mme Catherine Nabet, représentante du doyen de la Faculté d'odontologie

Etaient excusés :

MM Patrice Bacchin, Michael Toplis

MMES Hélène Calmès, Isabel Nottaris

ORDRE DU JOUR

Informations générales

Point 1 : Approbation du compte rendu de la séance de la commission de la recherche du 14 octobre 2021

Point 2 : Le quart d'heure de l'interdisciplinarité (information)

Point 3 : Présentation du SPCMIB dans le cadre du contrat quinquennal 2021-2025 (information)

Point 4 : Présentation du budget recherche 2022 (délibération)

Point 5 : Dotation aux UMR et URU – exercice budgétaire 2022 (délibération)

Point 6 : Lancement de l'AO Tremplin 2022 (délibération)

Informations générales

□ **J.-P. Jessel** informe les conseillers de la signature de la convention de site avec le CNRS. Il fait mention d'un travail collectif efficace et d'une avancée, en termes de délai en comparaison avec la signature du précédent contrat qui avait pris plusieurs années avant sa finalisation.

N. Destainville est étonné que cette convention n'ait jamais été présentée en commission de la recherche.

J.-P. Jessel lui répond que le texte est plutôt axé sur les règles, de partage, de gestion des contrats, de propriété intellectuelle au niveau du site...

□ **J.-P. Jessel** fait part de l'excellent résultat au concours iGEM 2021 de l'équipe qui réunit des étudiants INSA et UT3 sur un projet de biologie et dont l'UT3 est sponsor. Il mentionne que cette année, pour la première fois, le groupe toulousain a été classé premier dans sa catégorie. Il précise que les équipes toulousaines sont toujours bien classées depuis plusieurs années et que le projet iGEM Cyberus (équipe 2018 INSA/UT3) a été publié dans Biomaterials Science. Il rappelle que la commission de la recherche a apporté, cette année encore, un soutien financier de 2500 euros à ce concours.

□ **J.-P. Jessel** signale le changement de directeur adjoint du CreSco. Il s'agit de Mme Lucie Forté Gallois qui devient directrice adjointe en remplacement de M. Jean-Charles Basson.

□ **A. Mlayah** revient sur un sujet évoqué lors de la précédente séance, relatif à l'avancement du projet PIA 4 porté par Patrick Levy, avec le souhait de la commission de la recherche qu'Angelo Parini - qui travaille sur le sujet au nom de l'UT3 - vienne en parler en séance et fasse par la même occasion une présentation du COS. Il souhaite savoir où en est cette demande.

J.-P. Jessel rappelle qu'un groupe d'écriture est actuellement en réflexion sur la gouvernance de la recherche sur le site. Il se propose de faire un point régulier sur l'avancement du projet et précise qu'il n'y a pas encore, à ce stade, de texte officiel à présenter sur lequel la commission de la recherche aurait à se prononcer.

A. Mlayah pense qu'il serait nécessaire de venir faire un point d'avancement sur le projet en commission de la recherche. Il considère que la CR pourrait, avec le COS, échanger et donner des idées sur l'orientation stratégique. Il ne comprend pas pourquoi il faudrait attendre un texte final pour en parler en séance.

J.-P. Jessel explique que les groupes de travail ont été constitués de manière homogène par tous les établissements du site. Plusieurs groupes de travail d'envergure réduite à une dizaine de personnes travaillent sur le projet.

A. Mlayah souhaite, dans un souci de transparence, connaître la composition des groupes de travail.

J.-P. Jessel indique que la déclaration d'intention au niveau du site est passée devant toutes les instances au printemps dernier. Il explique qu'il serait très difficile de présenter à chaque étape, un avancement du texte devant toutes les instances des établissements.

Il précise, par ailleurs, que la constitution du groupe de travail Levy ainsi que tous les GT composés sur ce projet sont publics et accessibles.

Point 1 - Approbation du compte rendu de la Commission de la recherche du 14 octobre 2021

J.-P. Jessel soumet au vote le compte rendu de la séance du 14 octobre 2021.

Les conseillers approuvent, sous réserve d'une modification sur la forme, le compte rendu de la commission de la recherche du 14 octobre 2021 par 31 voix « pour ».

Point 2 – Le quart d'heure de l'interdisciplinarité - I. Berry

I. Berry informe les conseillers du lancement de l'enquête sur l'interdisciplinarité diffusée le 3 novembre dernier par la direction du soutien aux laboratoires. Elle rappelle l'importance du rôle des référents de laboratoires qui devront aider à coordonner les différentes disciplines à collaborer entre elles.

Elle suggère aux référents de laboratoires d'inciter les unités qu'ils représentent à répondre à l'enquête de lancement. C'est une thématique dont elle a la conviction qu'elle est riche à l'UT3 et les laboratoires doivent être bien représentés.

Elle compte sur toute l'assemblée pour inciter largement la communauté des enseignants-chercheurs et des chercheurs à répondre à cette enquête ouverte jusqu'au 26 novembre 2021.

Point 3 – Présentation du SPCMIB dans le cadre du contrat quinquennal 2021-2025 (information)

Présentation de Yves Génisson, directeur de l'unité SPCMIB (Synthèse et physicochimie de Molécules d'Intérêt Biologique) accessible via le lien suivant : https://intranet.ups-tlse.fr/medias/fichier/spcmib-cr-ut3-novembre-2021_1638283987480-pdf

Y. Génisson précise qu'il s'agit d'une unité mixte de recherche CNRS/UT3. Il présente la structuration de l'unité, son positionnement scientifique dans le cadre du contrat quinquennal 2021-2025 et des interactions de la structure avec son environnement.

31 membres composent la structure. 3 équipes s'inscrivent dans l'unité : SySMiC, MagenTa et MoNALISA. Il indique que leur positionnement scientifique répond à l'axe 4 de l'UT3 : Santé et vieillissement.

La structure traite des outils et stratégies moléculaires pour appréhender le vivant.

K. Groenen Serrano explique, qu'en qualité de référente de l'ICT, elle a rencontré Monsieur Génisson qui l'a alertée sur les problèmes de volumétrie de personnels.

En effet, **Y. Génisson** explique la situation particulière du laboratoire qui a été reconduit pour un plan écourté à 3 ans par le CNRS en raison d'une divergence d'avis entre les sections 12 et 16. Ces recommandations ont été suivies par l'UT3. L'unité sera donc évaluée à 2 ans, soit à l'automne 2022.

Il indique que cette décision a été motivée par une fragilité structurelle due à un certain nombre de départs et à un retard de recrutement induit par la conjoncture sanitaire.

De nombreuses mesures ont été mises en œuvre pour redynamiser l'unité à travers notamment le partenariat avec l'IPBS. Ils sont prêts à construire des projets structurants, mais ont besoin du soutien de leurs tutelles pour les accompagner et les aider à franchir ce cap pour pouvoir arriver au terme du contrat en 2025.

Y. Génisson revendique la cohérence et la pertinence du périmètre scientifique de l'unité, avec l'ambition de compter dans la vie scientifique du site, autour d'une forme de structuration de la chimie biologie santé sur le périmètre de l'UT3.

J.-P. Jessel lui indique qu'il faudra que l'UT3 ait un dialogue avec le CNRS pour les aider à la préparation de cette évaluation.

K. Groenen Serrano lui demande si une aide peut leur être apportée par le biais d'une simulation à cette évaluation à mi-parcours.

Y. Génisson précise que tout regard extérieur est le bienvenu. Ils sont dans une démarche de dialogue et de co-construction pour franchir ce cap.

C. Mingotaud insiste sur la qualité de la plateforme technique de chromatographie qui est portée par le laboratoire et utilisée par tous les laboratoires associés à l'ICT.

Y. Génisson explique qu'elle fait partie d'un ensemble homogène d'expertises, de techniques et de compétences autour de la chimie des petites molécules organiques et des complexes organométalliques pour le vivant, à une échelle qui a sa pertinence et qui s'intègre parfaitement dans la politique de site. Il attire l'attention des conseillers sur la nécessité d'avoir un regard de site sur la structuration de la chimie-biologie-santé. Il mentionne l'opportunité du nouveau bâtiment qui est un merveilleux outil de redynamisation et d'attractivité du site, et qui devrait, selon lui, s'adosser à une réflexion de fond sur la structuration et l'animation du site.

Point 3bis – Laboratoire mixte international NAILA

Ce sujet n'étant pas initialement prévu à l'ordre du jour, les conseillers ont approuvé en début de séance, à l'unanimité par 31 voix pour, l'ajout de ce point.

➤ **Laboratoire mixte international NAILA « Gestion des ressources en eau dans les milieux ruraux tunisiens » - projet porté par l'IRD.**

Présentation de Fabrice Gamboa accessible via le lien suivant : https://intranet.ups-tlse.fr/medias/fichier/presentation-ut3-unite-internationalelminailav2_1638351155787-pptx

F. Gamboa mentionne un partenariat intéressant avec l'IRD au travers de l'OMP. Il s'agit d'un renouvellement pour ce laboratoire qui a initialement démarré en 2016 et qui est totalement financé par l'IRD. Il précise qu'au-delà de l'aspect scientifique très intéressant, ce laboratoire peut apporter des points de chute pour des stages en mobilité sortante.

Après analyse du projet, **F. Gamboa** se dit en faveur du soutien à ce laboratoire international.

A. Mlayah souhaite savoir comment se fait le financement de la mobilité.

F. Gamboa pense qu'il s'agit de partenariats entre les pays pour lesquels des lignes budgétaires ont été prévues à cet effet. Il ne peut toutefois garantir cette réponse et se propose de répercuter cette demande au porteur de projet et d'apporter une réponse ultérieurement.

J.-P. Jessel soumet au vote des conseillers, la participation de l'Université Toulouse III - Paul Sabatier au laboratoire mixte international NAILA sans attribution de financement, pour la période du 01/03/2021 au 29/02/2024.

Les conseillers approuvent par 31 voix « pour » la participation de l'UT3 pour le laboratoire NAILA ci-dessus présenté.

➤ **F. Gamboa** communique ensuite une information relative aux recrutements d'une étudiante afghane et d'un/e étudiant/e libanais/e en contrat doctoral. Il rappelle que cette décision a été votée en commission de la recherche du 16 septembre dernier dans le cadre des crédits complémentaires reçus du ministère, au titre de la loi de programmation de la recherche pour 2021.

Il indique que pour l'appel à candidature destiné à une étudiante afghane, l'UT3 a reçu 35 demandes qui seront arbitrées prochainement avec les écoles doctorales. Il précise que chaque université du site toulousain a mis en place une allocation pour ce pays (l'UT2 a réceptionné une trentaine de candidatures et l'UT1 en a reçu 80).

Concernant la bourse libanaise, l'UT3, à ce jour, a réceptionné 25 demandes, sachant que l'appel à candidature pour le Liban a été lancé plus tardivement que celui de l'Afghanistan.

J.-P. Jessel informe, qu'à l'issue de l'arbitrage des recrutements, un retour sera fait en commission de la recherche.

Point 4 – Répartition de l'enveloppe recherche 2022

Répartition de l'enveloppe recherche 2022 accessible via le lien suivant : https://intranet.univ-tlse.fr/medias/fichier/pt-4-repartition-budget-recherche_1638284256572-pdf

J.-P. Jessel communique les principes directeurs qui ont prévalu pour la préparation du budget 2022 de l'université :

- Un retour à l'équilibre, la santé financière de l'UT3 reste néanmoins à consolider
- Hypothèse de stabilité de la subvention pour charge de service public allouée par l'Etat (SCSP)
- Clarification de la dotation des composantes
- Centralisation de la gestion des fluides rendue indispensable pour mutualiser équitablement la hausse des coûts de l'énergie
- Poursuite de la sécurisation et stabilisation du financement du plan GER (Gros entretien de renouvellement)

J.-P. Jessel explique que dans le cadre de la LPR, l'université pourra en 2022 poursuivre le renforcement du soutien aux unités de recherche via le soclage de l'augmentation de 10% des dotations, initiée fin 2021 à l'issue de la notification complémentaire de crédits du ministère. Cette augmentation est prévue en deux temps, 5% au budget initial et 5 à 10 % au budget rectificatif dès lors que la recette aura été notifiée.

L'université complètera ce soutien à l'excellence disciplinaire par le déploiement du plan d'actions en faveur de l'interdisciplinarité validé par la commission de la recherche le 14 octobre 2021. Cela se traduira notamment par le renforcement de l'appel d'offres interne Tremplin visant à soutenir des projets en émergence, qui sera doté de 20 k€ supplémentaires.

Il poursuit par les autres évolutions marquantes de ce budget initial 2022 :

Évolution des dépenses :

- Renforcement du soutien aux services nationaux d'observation gérés par l'OMP (+ 43 %)
- Création d'un appel d'offres pour soutenir la mobilité internationale des doctorants, doté de 30 k€
- Fiabilisation de la prévision de dotation des laboratoires internationaux qui conduit à une augmentation de 18% de la ligne dédiée
- Fiabilisation de la prévision des cotisations aux pôles de compétitivité et clusters, ainsi qu'aux groupements d'intérêts scientifiques, ce qui conduit à une augmentation de 67% des montants dédiés
- Fiabilisation du reversement des primes aux inventeurs grâce aux travaux menés fin 2021. Le montant dédié augmente de 39% pour permettre de prendre en charge la suite de la régularisation des primes aux inventeurs.

Évolution des recettes :

- Augmentation du préciput ANR du fait de la LPR. La part hébergeur augmente de 11% à 13%, ce qui combiné à l'évolution du nombre de projets ANR entraîne une augmentation de 29% de la recette associée. De la même façon, l'augmentation de la part gestionnaire de 8% à 10% et l'évolution du nombre de contrats gérés par l'université entraînent une augmentation de 17% de la recette associée aux frais de gestion.
- Provision pour risque de 18% réalisée par le CNRS sur le reversement au titre de l'hébergement des laboratoires qui impacte nos recettes

Par ailleurs, la procédure de répartition et d'attribution de ces contrats doctoraux sera également renouvelée et clarifiée afin de :

- Rendre la procédure transparente et accessible à tous ;
- Prendre en compte la réalité des équilibres entre les communautés scientifiques ;

- Garantir la transparence et l'équité des procédures de sélection et de recrutement dans le cadre du label HRS4R et afin d'attirer les meilleurs candidats ;
- Placer les écoles doctorales au cœur de l'ensemble du dispositif ;
- Disposer d'un réel outil de pilotage politique d'établissement en matière scientifique et de relations internationales.

Enfin, l'établissement poursuivra ses efforts sur l'amélioration de l'efficacité de la gestion du flux des contrats de recherche et sur la montée en qualité de l'offre d'accompagnement au montage de projets ; ceci dans l'objectif de développement des ressources propres. L'articulation avec la SATT TTT sera également fluidifiée en lien avec la re-négociation de l'accord-cadre qui nous lie à elle.

N. Destainville se dit satisfait de voir la dotation aux laboratoires en augmentation. Il estime que les laboratoires sont les mieux placés pour connaître les besoins. Il est en faveur des appels d'offres mais trouve néanmoins l'affectation récurrente essentielle.

C. Giraud trouve compliqué l'explication qui consiste en la présentation d'un budget 2022 versus le budget initial 2021. Il demande à quel moment le réel est pris en considération.

A. Saint-Macary précise qu'une présentation de l'exécution a été faite en commission de la recherche. Elle souligne que les changements proposés pour 2022 viennent du constat de l'exécuté.

K. Groenen revient sur la régularisation des primes aux inventeurs. Elle souhaite savoir si elle sera rétroactive.

A. Saint-Macary explique qu'il y a eu un rattrapage jusqu'en 2011 concernant la première tranche du dépôt. La deuxième tranche de la prime est conditionnée par l'obtention d'une licence. Il y a également eu une fiabilisation du reversement des redevances.

J.-P. Jessel mentionne le solde de 30 K€ qui reste à affecter. Il demande aux conseillers leur avis sur l'affectation de ce montant.

K. Groenen Serrano mettrait cette enveloppe en complément de l'AO Tremplin.

D. Labat approuve. Par ailleurs, il demande si l'augmentation de la dotation au SNO doit se poursuivre sur plusieurs années ou si elle a atteint son maximum.

J.-P. Jessel précise que cette enveloppe destinée au SNO peut encore augmenter si les recettes le permettent. Il indique, par ailleurs, que la répartition du solde de 30 k€ peut être faite au titre de plusieurs chapitres.

I. Berry rappelle une discussion en commission de la recherche de l'année passée, portant sur les besoins de GenoToul qui se plaint de ne pas être suffisamment doté alors qu'il couvre de nombreuses plateformes de biologie.

A. Mlayah demande qu'elle était l'affectation en 2021 pour la mobilité des doctorants.

A. Saint-Macary précise que cette ligne a été supprimée depuis plusieurs années. Il y a actuellement une volonté de relancer cette mobilité dans l'objectif de redynamiser le site suite à la crise sanitaire.

M. Fournier revient sur la répartition du solde de 30 k€, il suggère un soutien aux fédérations.

A. Saint-Macary explique qu'un groupe travaille actuellement sur la façon de doter les plateformes et fédérations de manière plus pertinente. Il est délicat de prendre des décisions sur ce point compte tenu du travail en cours.

N. Destainville propose d'attendre le résultat du GT pour prendre une décision.

A. Saint-Macary explique que le solde de 30 k€ doit être affecté pour le vote en CA. Elle propose de mettre cette somme en réserve sur une ligne budgétaire et de la répartir ultérieurement d'un commun accord.

J.-P. Jessel soumet au vote des conseillers la répartition du budget recherche 2022 présenté ce jour, comprenant un solde de 30 k€ mis en réserve sur la ligne budgétaire dédiée au fonctionnement de la commission de la recherche qui définira sa répartition en 2022.

Les conseillers approuvent à l'unanimité par 32 voix « pour » la proposition ci-dessus mentionnée.

Point 5 – Dotations aux structures de recherche - Exercice budgétaire 2022

Détail accessible via les liens suivants : https://intranet.ups-tlse.fr/medias/fichier/pt-5-dotation-structures_1638285061763-zip

J.-P. Jessel rappelle les modalités de calculs aux UMR et URU votées pour la durée du contrat quinquennal lors de la commission de la recherche du 14 janvier 2021. Ces données sont actualisées chaque année.

➤ L'enveloppe dédiée aux dotations pour les UMR et les URU est constituée d'une part fixe et d'une part variable selon la répartition suivante :

- Part fixe : 50 %
- Part variable : 50 %

La répartition de la part fixe entre les différentes unités est réalisée avec un coefficient calculé de la manière suivante :

$$\text{Coeff part fixe} = 1 * (\text{Nb EC UT3} + \text{Nb IGR UT3}) + 0,5 * (\text{Nb chercheurs organismes} + \text{Nb IR organismes})$$

La part variable s'appuie sur 3 critères selon la répartition suivante :

- Thèses 22.5% - HDR 27.5% - Activité spécifique 50%

La répartition de l'enveloppe liée aux thèses est réalisée avec un coefficient calculé de la manière suivante :

$$\text{Coeff thèses} = \text{Nombre de thèses soutenues en 42 mois ou moins sur une période glissante de 3 ans}$$

La répartition de l'enveloppe liée aux HDR est réalisée avec un coefficient calculé de la manière suivante :

$$\text{Coeff HDR} = \text{Nombre d'HDR}$$

➤ La répartition de l'enveloppe liée à l'activité spécifique est réalisée avec un coefficient calculé de la manière suivante :

$$\text{Coefficient activité spécifique} = \text{Paramètre activité spécifique} * [1 * (\text{Nb EC UT3} + \text{Nb IGR UT3}) + 0,5 * (\text{Nb chercheurs organismes} + \text{Nb IR organismes}) + 0,5 * (\text{Nb EC autres établissements} + \text{Nb IGR autres établissements})]$$

Où les paramètres des activités spécifiques sont les suivants :

- SHS = 1,5
- Numérique = 2
- Expérimental = 4
- Faible potentiel de transfert technologique immédiat = 5

Les laboratoires concernés par l'activité spécifique « Faible potentiel de transfert technologique immédiat » sont les suivants : CRCA, IMT, LCAR, LCPQ, LMGM, LPT et MCD

➤ Précisions sur les données utilisées pour le calcul des dotations (Données consolidées avec les unités de recherche concernées)

Effectifs

Ce sont les effectifs d'enseignants-chercheurs, chercheurs, et ingénieurs de recherche de chaque unité de recherche au 1^{er} septembre 2021

- Pour les ingénieurs de recherche, les BAP F, G et J ne sont pas prises en compte dans les effectifs.

HDR

C'est le nombre d'HDR de chaque unité de recherche au 1^{er} septembre 2021 (hors émérite)

Thèses

Le nombre de thèses de chaque unité de recherche provient de la requête « nombre de thèses soutenues en 42 mois ou moins en 2018, 2019 et 2020 » extraite d'Adum (outil de gestion inter-établissements des données du doctorat porté par l'Ecole des Docteurs de l'UFTMIP).

Activité spécifique

L'activité spécifique de chaque unité de recherche (Sciences humaines et sociales, numérique, expérimental, faible potentiel de transfert technologique immédiat) a été précisée par les comités de recherche et le groupe de travail.

A. Mlayah revient sur les dotations aux UPR stables depuis plusieurs années. Il demande si une réactualisation est prévue.

A. Saint-Macary confirme qu'en effet un groupe de travail a été constitué pour réfléchir à une réactualisation progressive pour chaque type de structures.

J.-P. Jessel soumet au vote des conseillers l'approbation des dotations aux structures de recherche suivantes : UMR, URU, bibliothèques, plateaux techniques, revues scientifiques, structures fédératives, UPR, UAR/UMS/USR et CIC pour l'exercice budgétaire 2022, telle que figurant dans les tableaux en lien en début de point.

Les conseillers approuvent à l'unanimité par 32 voix « pour », les dotations aux structures de recherche pour 2022 selon les critères de calcul définis lors de la commission de la recherche du 14 janvier 2021.

Point 6 : Lancement de l'AO Tremplin 2022

J.-P. Jessel rappelle qu'il s'agit d'un appel d'offre générique ouvert à toutes les thématiques scientifiques. Il est doté d'une enveloppe de 200 k€, destiné à soutenir la mise en place d'une nouvelle collaboration ou d'une nouvelle thématique, en privilégiant l'émergence, qu'elle soit disciplinaire ou interdisciplinaire. Le plafond de financement est de 15k€ par projet. Les projets dont le montant total dépasse 15k€ sont éligibles, si la part de cofinancement attendue de l'université ne dépasse pas 15k€ et si le cofinancement est acquis au plus tard à la date de sélection par la commission de la recherche.

Il précise que le concept d'émergence englobe l'un des aspects suivants :

- Projets émergents, nouveaux ou risqués
- Projets visant à obtenir des résultats préliminaires permettant ensuite le dépôt de projets nationaux
- Démarrage d'une thématique nouvelle

Pour être éligibles, les projets présentés doivent respecter les critères suivants :

- Projet en lien avec le thème de l'appel d'offres ;
- Porteur membre permanent d'une structure de recherche dont UT3 est partie prenante ;
- La rédaction des éléments d'argumentaire devra privilégier une rédaction non spécialiste.

Les dépenses prévues sont destinées à :

- L'achat de petits matériels ou le cofinancement d'un matériel plus conséquent ;
- Des prestations (analyses, caractérisation, etc.) ;
- Des gratifications de stages.

J.-P. Jessel souligne que toutes les informations demandées dans le dossier de soumission sont obligatoires et la commission de la recherche se réserve le droit de ne pas étudier les dossiers incomplets.

Il communique ensuite les modalités de candidature :

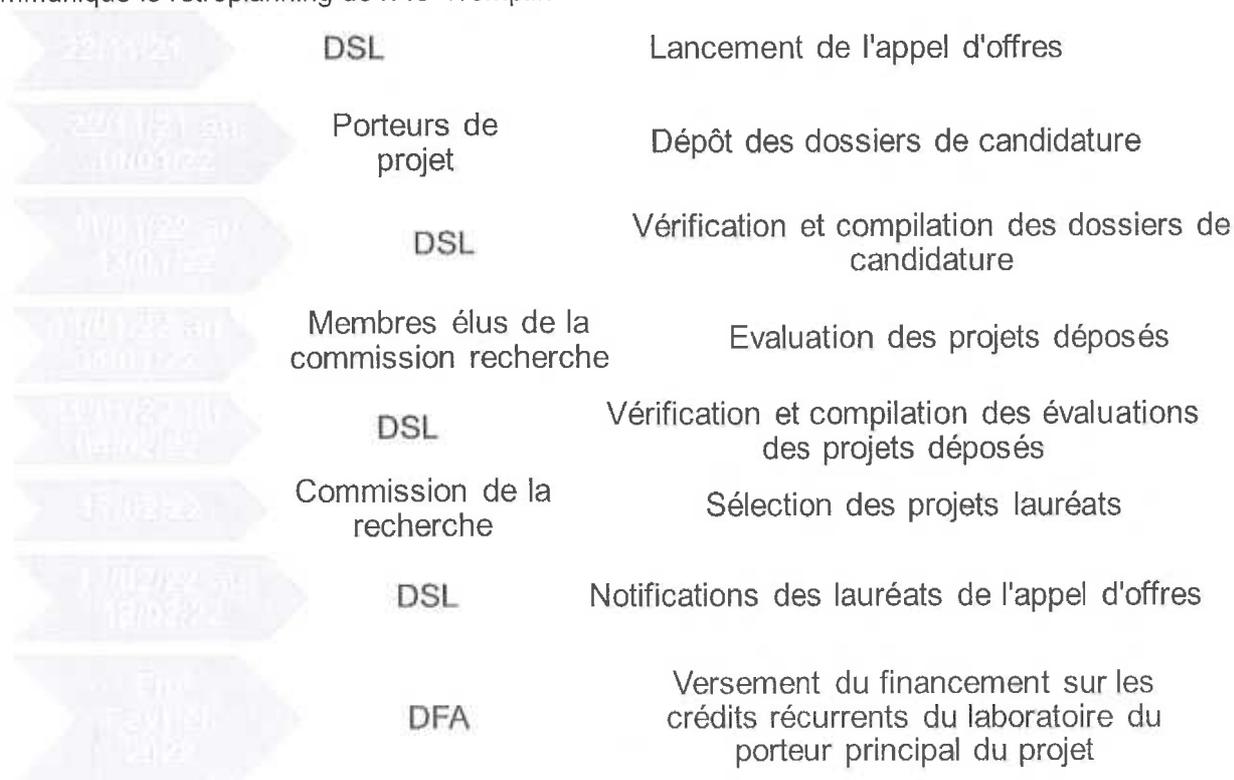
- Dépôt des candidatures en ligne entre le 22/11/2021 et le 10/01/2022.
- Pour déposer une candidature, se connecter à Lime Survey via l'adresse <https://enquetes.univ-tlse3.fr/index.php/944346?lang=fr> et remplir le questionnaire.
- Rédaction non spécialiste en français ou en anglais
- 1500 signes uniquement en texte brut (sans iconographie)

La sélection des projets se fera suivant les principes suivants :

- Le porteur principal du projet s'engage à informer le directeur ou la directrice de sa structure de recherche du dépôt du dossier.
- Les dossiers seront instruits par les membres élus de la commission de la recherche selon 2 critères (Qualité intrinsèque du projet (scientifique, positionnement, etc.) et Caractère nouveau/original avec des notes de 1 à 5)
- Les évaluateurs de chaque projet ne seront ni référents, ni membres de la structure de recherche concernée par le dossier.
- La commission de la recherche sélectionnera les projets lauréats.

Le porteur principal devra fournir un compte rendu scientifique du projet au plus tard un an après l'obtention du financement, en utilisant le modèle fourni.

Il communique le retroplanning de l'AO Tremplin



A. Mlayah demande si cette année les référents seront sollicités, comme l'année précédente, pour l'évaluation des dossiers.

J.-P. Jessel explique que cette année ce sont tous les membres de la CR qui auront pour mission d'évaluer l'ensemble des dossiers déposés.

I. Berry précise que l'année précédente, les comités de recherche UT3 étaient encore en place et avaient effectué une première évaluation. Cette année, cette première évaluation sera faite par les membres élus de la CR. Le principe consistera à apporter une note allant de 1 à 5, avec une rédaction de non-spécialiste (accessible à tous, sans nécessité d'être spécialiste du domaine). Lors de la sélection, en

séance de la CR, les référents CR des laboratoires qui auront déposé des dossiers pourront intervenir et argumenter pour défendre ces dossiers.

M. Chavent comprend que le référent, qui ne sera pas évaluateur devra toutefois donner un avis sur les dossiers alors qu'il ne les aura pas évalués...

I. Berry pense que le laboratoire a intérêt à faire part du dossier à son référent CR pour qu'il puisse le représenter en séance. Toutefois, tous les membres de la CR auront accès à l'ensemble des dossiers.

D. Labat estime que le laboratoire qui aura fait une demande au titre de cet AO et qui souhaite être représenté à la CR devra se mettre en rapport avec son référent. En effet, il considère que c'est le laboratoire qui a vocation à aller vers son référent si besoin. Pour sa part, il n'examinera les dossiers que si le laboratoire le lui demande.

I. Berry suggère de préciser dans la lettre de cadrage destinée aux unités de recherche, que le porteur principal devra informer son directeur d'unité du dépôt de candidature, qui lui, contactera ensuite le référent de la CR afin d'échanger sur le dossier.

D. Labat souhaite savoir si l'éligibilité des dépenses de petit matériel comprend la notion comptable de 800 € HT.

J.-P. Jessel précise que ce terme de « petit matériel » n'est pas en lien avec la notion comptable. Il propose de le retirer de la lettre de cadrage. L'idée consiste à ce que toutes les dépenses entrent dans les 15 k€.

A. Saint-Macary récapitule les modifications à apporter à la lettre de cadrage :

- Supprimer la notion de « petit matériel »
- Dans le cas d'un cofinancement, demander une preuve d'engagement du cofinancier
- Demander à ce que le directeur d'unité échange avec le référent CR sur les demandes relatives à son laboratoire

Compte tenu de ces modifications, J.-P. Jessel propose au vote des conseillers le lancement de l'appel d'offres Tremplin 2022.

Les conseillers approuvent par 29 voix « pour » et une abstention, le lancement de l'appel d'offre Tremplin 2022 suivant les principes, définitions, modalités, calendrier et critères proposés en séance.

L'ordre du jour étant épuisé la séance se termine à 11h30

Prochaine Commission de la recherche le 9 décembre 2021.